

Merci, Monsieur le président,

C'est un honneur de me joindre aux représentants distingués des États membres ici aujourd'hui à cette session d'ouverture de la Commission de Désarmement de l'ONU. Nous voulons remercier le Secrétaire général adjoint Dhanapala pour tous ses efforts pour le désarmement et la non-prolifération au cours des années et lui souhaitons tout le meilleur pour l'avenir.

Monsieur le président,

L'impératif du désarmement nucléaire demeure, comme toujours, fondamental pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada reste convaincu que l'élimination des armes nucléaires peut se faire, et le plus tôt sera le mieux, si toutes les nations adhèrent au Traité de non-prolifération nucléaire et le respectent. Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 a établi les 13 étapes pratiques des efforts systématiques et progressifs qui doivent être faits si on veut en arriver à un désarmement intégral. Ces 13 étapes offrent au monde un plan qui permettra d'accomplir ce que nous recherchons tous depuis 1945, c'est-à-dire un monde sans armes nucléaires.

Depuis l'établissement de ces 13 étapes pratiques, il y a eu des succès et des échecs. Parmi les récents succès, il faut mentionner le Traité de Moscou, dans lequel les États-Unis et la Fédération de Russie s'engagent à sabrer dans leurs arsenaux nucléaires, ainsi que le Partenariat mondial contre la dissémination d'armes et de matières de destruction massive, lancé l'an dernier au Sommet du G8 à Kananaskis au Canada pour aider la Russie à détruire ses stocks de matières nucléaires et chimiques. Par ailleurs, en adhérant au TNP, un geste dont tout le monde s'est réjoui, et en ratifiant le Traité de Tlatelolco, Cuba est venue renforcer l'engagement presque universel en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Canada se félicite également de l'accord intervenu entre les États-Unis et la Fédération de Russie et qui permettra de fermer d'ici 2009 les trois derniers réacteurs nucléaires russes capables de produire des matières fissiles pouvant servir à la production d'armes. Par contre, il manque encore 13 ratifications pour l'entrée en vigueur du CTBT, et la Conférence du désarmement n'a toujours pas de programme de travail en vue de négociations tant attendues qui déboucheraient sur des accords concernant l'arrêt de la production de matière fissile, les garanties négatives de sécurité et la prévention de la course aux armements dans l'espace, et qui permettraient de faire avancer la cause du désarmement nucléaire. Enfin, nous devons nous alarmer aussi du fait que la Corée du Nord a annoncé son retrait du TNP, une mesure que mon gouvernement a demandé à ce pays de renverser.

Cette année, pendant ses délibérations sur les « voies et moyens de parvenir au désarmement nucléaire », la Commission a la chance de contribuer à la réalisation de cet objectif. Le Canada est heureux de voir que la version révisée du document de travail du président comporte les 13 étapes pratiques relatives au TNP. Nous nous réjouissons aussi de ce que le président ait ajouté à ces solides fondations en créant un recueil utile des derniers événements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et en y incluant des éléments comme la création de zones dénucléarisées, la conclusion d'accords de garanties et de protocoles modèles avec l'AIEA, ainsi que les mesures favorisant la non-prolifération des missiles balistiques.

Les recommandations qui émergeront de cette séance de la Commission constitueront un guide précieux pour l'Assemblée générale de l'ONU. Il ne fait aucun doute non plus qu'elles serviront à orienter les travaux lors de la réunion que tiendra en mai le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, et ceux de la Conférence sur l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra à l'automne. Le Canada espère que les recommandations de la Commission montreront sans réserve que le désarmement nucléaire exige l'indéfectible soutien, tant matériel que politique, au cadre international de traités et de mécanismes que nous avons mis en place ces 50 dernières années. Nous devrions également y souligner la nécessité d'universaliser l'acceptation de ces normes, d'améliorer les mesures de vérification et de renforcer les mécanismes multilatéraux dont nous disposons pour régler les problèmes de non-respect. Enfin, le Canada espère que, dans ses recommandations, la Commission reconnaîtra la précieuse contribution des ONG aux efforts visant le désarmement nucléaire.

Je passerai maintenant au second point à l'ordre du jour, à savoir les mesures de confiance dans le domaine des armes conventionnelles. En 1991, unis par une même vision, la Communauté européenne, le Japon et le Canada ont lancé l'initiative du Registre des armes classiques des Nations Unies. En 2001, nous avons célébré le dixième anniversaire du Registre, et sa contribution à l'instauration d'une norme mondiale qui favorise la transparence pour renforcer la confiance. Le Registre a en effet rempli un rôle clé comme mesure de confiance propre à améliorer la sécurité des États aussi bien dans leurs régions respectives qu'à l'échelle de la planète. Le Registre et l'Instrument relatif aux dépenses militaires sont les deux seuls instruments internationaux que l'ONU utilise dans son initiative sur la transparence dans le domaine des armements.

Les leçons tirées des ateliers régionaux tenus en 2002-2003 ont mis en lumière l'utilité du Registre comme mesure de confiance. Les instruments de la transparence dans le domaine des armements ont contribué à atténuer la résistance traditionnelle des nations à déclarer leurs arsenaux et leurs budgets militaires. Les leçons apprises ont aussi montré que si la transparence n'est pas toujours facile à réaliser, elle est néanmoins possible, surtout dans un contexte régional. Lorsqu'un groupe de nations décide ensemble d'instaurer des pratiques de transparence et de fournir des données sur leurs transferts d'armes conventionnelles et leurs budgets militaires, la résistance initiale de certaines finit par céder le pas à une approche coopérative.

Par exemple, tant l'OSCE que l'OEA ont pensé à la façon d'intégrer certains volets du Registre et de l'Instrument relatif aux dépenses militaires à leurs mécanismes régionaux respectifs pour la présentation de rapports. L'OEA doit aussi être félicitée pour avoir rétabli la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, laquelle établit un mécanisme concret pour renforcer la stabilité régionale par la confiance et la transparence mutuelles, et oblige juridiquement les États à faire rapport annuellement à l'OEA de leurs importations et exportations d'armes conventionnelles couvertes par la Convention.

Il est important de veiller à ce que le Registre garde sa pertinence. À cette fin, nous soutenons avec vigueur l'idée de considérer de manière positive l'élargissement des articles qu'il couvre. Accroître le niveau de participation au Registre, avec l'universalisation pour objectif, devrait être une priorité. Cette année, le Groupe d'experts gouvernementaux, qui a commencé ses consultations en mars, part de l'hypothèse qu'il a le devoir d'améliorer et de développer encore davantage le Registre, vu la rareté et la nature limitée des arrangements mondiaux touchant les armes conventionnelles.

Le Canada constate avec plaisir que la version révisée du document de travail du président reconnaît l'utilité de mettre en place, comme mesures de confiance, des lois et des règlements administratifs nationaux concernant l'exportation, l'importation, le transit, la réexportation et le détournement d'armes. La Commission pourrait recommander que les États membres communiquent au Secrétaire général, ainsi qu'aux autres membres s'il y a lieu, leurs lois, règlements et procédures, avec modifications, concernant l'exportation, l'importation, le transit, la réexportation et le détournement d'armes. La Conférence du désarmement pourrait aussi recommander que l'ONU joue un rôle plus marqué en ce qui concerne le suivi des informations issues du Registre. Cela permettrait de déceler les accumulations d'armes et les disparités constantes, et de régler ces problèmes.

Le Canada est un fervent partisan du Registre et de l'Instrument relatif aux dépenses militaires. Il continuera d'en promouvoir l'universalisation et le soutien. Vous pouvez compter sur sa détermination à voir les efforts déployés par l'entremise des ateliers régionaux porter fruit. À terme, cela nous permettra d'atteindre notre objectif de la transparence et de la participation universelle aux deux instruments de l'ONU en ce domaine.

En conclusion, Monsieur le président, je dirai que la délégation du Canada anticipe le plaisir de participer aux discussions et aux négociations des deux groupes de travail. Nous sommes résolus à collaborer avec vous, le Bureau et les autres États membres pour faire en sorte que la Commission présente des recommandations concrètes qui nous rapprocheront de nos objectifs communs.